



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **1^{er} octobre 2025 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la dérogation mineure suivantes :

1.	Numéro de cadastre :	4 867 440
2025-0061	Numéro d'immeuble :	221-3, chemin Boulanger, Sutton
	Nature et effet de la demande :	1. Autoriser une marge d'implantation latérale de 2 mètres pour un bâtiment principal au lieu de 3 mètres, comme indiqué au <i>Règlement de zonage 115-2</i> , section 1.2, chapitre 3, zone H-43.

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 12^e jour du mois de septembre de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **1^{er} octobre 2025 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la dérogation mineure suivantes :

1.	Numéro de cadastre :	4 867 440
2025-0061	Numéro d'immeuble :	221-3, chemin Boulanger, Sutton
	Nature et effet de la demande :	1. Autoriser une marge d'implantation latérale de 2 mètres pour un bâtiment principal au lieu de 3 mètres, comme indiqué au <i>Règlement de zonage 115-2</i> , section 1.2, chapitre 3, zone H-43.

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 12^e jour du mois de septembre de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques